



Bonjour à tous

Vous désirez vous débarrasser, vendre vos objets et vous ne savez pas comment faire ?

C'est très simple, il vous suffit de remplir le bon d'inscription qui vous est proposé, de joindre votre règlement par chèque, la photocopie d'une pièce d'identité (pour les particuliers), de l'extrait Kbis (pour les professionnels), d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur pour l'envoi des laissez-passer et de nous retourner le tout le plus tôt possible.

Après avoir reçu votre inscription, vous n'avez plus qu'à vous présenter le jour de la manifestation entre 5h00 et 8h00 du matin au plus tard avec votre carton d'affectation, nous vous attendrons et nous vous prendrons en charge dès votre arrivée.

Alors, ne soyez plus timide et lancez-vous, participez à notre brocante, c'est une bonne journée en perspective, vous y prendrez goût et vous recommencerez.

Sachez que notre brocante fait l'objet d'une grosse publicité et vous serez guidé le matin par des flèches jusqu'à la manifestation.

La brocante est organisée par une équipe de bénévoles qui n'hésitent pas à se lever à 4 heures le matin de la brocante, pour venir renseigner les exposants et les guider vers leur place réservée.

En 2026, Fontenay Animation fête ses 36 ans ; La brocante est la première de nos manifestations parmi tant d'autres que nous organisons tout au long de l'année.

Faisons que cette brocante soit de nouveau une réussite, grâce à toutes les bonnes volontés – bénévoles, exposants, visiteurs qui participent à son succès.

1. Je suis particulier. Que puis-je vendre sur un vide-greniers ?
2. Je suis professionnel. Que puis-je vendre ?
3. L'organisation fournit-elle les tables ?
4. Comment puis-je savoir s'il reste de la place ?
5. Puis-je venir sur place sans réserver ?
6. Comment trouver l'endroit de la brocante ?
7. Comment m'inscrire ?
8. Comment puis-je savoir si mon inscription a bien été prise en compte ?
9. Puis-je réserver n'importe quel métrage ?
10. Puis-je modifier une réservation déjà envoyée et comment faire ?
11. Puis-je garder mon véhicule derrière le stand ?
12. Que se passe-t-il si j'annule mon inscription ?
13. Que se passe-t-il si j'ai fait une erreur de métrage dans ma réservation ?
14. Puis-je choisir mon emplacement ?
15. Puis-je demander à être placé à côté d'une autre personne ?
16. Quelle est la profondeur de mon stand ?
17. Comment connaître mon numéro d'emplacement et comment puis-je être sûr que mes souhaits ont été respectés ?
18. Que dois-je faire de mes poubelles ?
19. Existe-t-il une tolérance pour le stationnement des véhicules le jour de la brocante ?
20. A quelle heure dois-je arriver ?
21. Que se passe-t-il si j'arrive après 8h ?
22. A quelle heure dois-je remballer ?
23. Comment faire si je dois quitter la brocante de bonne heure ?
24. Que se passe-t-il si je ne peux pas venir et que ma place est réservée et payée ?
25. Je n'ai pas reçu confirmation de ma réservation. Dois-je venir quand même ?
26. Mon emplacement ne me plaît pas, puis-je me faire rembourser ?
27. Est-il possible de se faire rembourser s'il pleut ?
28. Puis-je vous joindre sur le portable ?
29. Quoi faire car vous n'arrivez pas à nous joindre au téléphone ?
30. Qui répond au téléphone quand on appelle l'association ?
31. Que se passe-t-il si la brocante est annulée ?
32. Conditions en cas d'intempéries ?
33. Que faire si j'ai un conflit avec un acheteur ?
34. Que faire en cas de litige avec l'organisateur ?
35. Que faire si je veux un reçu ?
36. Y a-t-il des toilettes sur la brocante ?
37. Dois-je prévoir de quoi boire et manger ?
38. A quelle date s'inscrire à une brocante ?
39. Pourquoi faut-il 3 mètres minimum pour garder sa voiture et plus de 6 mètres pour un camion
40. Quelles sont les garanties si j'achète sur une brocante ?
41. Que dois-je faire si je n'ai pas reçu mon laissez-passer et mon carton d'affectation ?

42. Est ce grave si j'ai perdu ou oublié mon laissez-passer pour ma brocante ?

43. Quelques conseils

1. Je suis particulier. Que puis-je vendre sur une brocante ?

En s'inscrivant, les exposants s'engagent à respecter les textes de loi régissant ce type d'activité et à pouvoir justifier de l'origine des objets vendus. Sont interdits à la vente : les objets dangereux, les articles de cimetière, les animaux vivants ou empaillés, l'ivoire sans certificat d'origine, les supports audios, vidéo et CD à caractère politique et religieux ou gravés ainsi que les livres neufs soumis à la loi du 10/08/81 sur la législation des prix, des armes (Dangereux, il y a des salons et des bourses pour cela), des animaux (Article 276,4 du code pénal), des produits inflammables.

Sont interdits pour les particuliers, tout produit ou objet acheté à des fins commerciales ou confié par un tiers à la vente ainsi que tout article neuf ou alimentaire. Enfin, les produits exposés doivent respecter la législation sur les ventes et ne pas constituer un facteur de trouble à l'ordre public ou moral.

2. Je suis professionnel. Que puis-je vendre ?

Si je suis professionnel, je peux vendre tout type d'article lié à mon activité à condition de pouvoir, par des factures, en justifier l'origine et si je suis brocanteur de pouvoir produire, sur demande, le registre légal lié à cette activité.

3. L'organisation fournit-elle les tables ?

Non, l'organisation vous loue votre emplacement et vous devez amener votre matériel (table, parasol, portant, bâche) et vous présentez votre stand comme bon vous semble.

4. Comment puis-je savoir s'il reste de la place ?

Pour savoir si la brocante est complète, il suffit de consulter notre site (<https://www.fontenay-animation.fr/>) ou notre répondeur téléphonique.

Si la brocante est complète, vous verrez marquer "COMPLET" en rouge et en travers de l'annonce et vous ne pourrez plus imprimer le bon d'inscription

5. Puis-je venir sur place sans réserver ?

Non, pas d'inscription le jour de la brocante.

6. Comment trouver le lieu de la brocante ?

Il suffit de venir dans la ville et de suivre les panneaux et les flèches ; la brocante est fléchée ;

7. Comment m'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire par courrier (le bulletin d'inscription imprimable est également disponible sur notre site). Il est impératif, sous peine de nullité, que toutes les rubriques du bulletin soient bien renseignées et notamment les informations d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, titre de séjour) pour les particuliers ou celles d'un extrait kbis pour les professionnels. **Le bulletin rempli et signé** doit être envoyé à l'adresse suivante ou déposé à la mairie :

FONTENAY ANIMATION : SECRETARIAT BROCANTE
Mairie de Fontenay-Trésigny
26 Avenue du Général de Gaulle
77610 FONTENAY TRESIGNY

Accompagné du règlement de l'emplacement et d'une enveloppe timbrée et libellée à votre nom pour l'envoi des cartons d'affectation.

Dans le cas contraire, votre dossier ne sera pas pris en compte (les inscriptions par email ne seront pas prises en compte)

Vous pouvez aussi vous présenter à nos permanences de 10h00 à 13h00 les samedis

14, 21 & 28 février

7, 14, 21 & 28 mars

4, 11, 18 & 25 avril
Fin des inscriptions Le 25 avril 2026
Au 86 avenue de Verdun à FONTENAY TRESIGNY
Centre culturel Michel POLNAREFF

8. Comment puis-je savoir si mon inscription a bien été prise en compte ?

FONTENAY ANIMATION se réserve le droit d'accepter ou refuser une candidature, en cas de refus le souscripteur aura été informé de la décision du bureau 10 jours avant la fin des inscriptions.

9. Puis-je réserver n'importe quel métrage ? Non, sachant que le minimum est de 2 mètres et le maximum 8 mètres pour les particuliers.

10. Puis-je modifier une réservation déjà envoyée et comment faire ?

Oui, mais uniquement par courrier ou par mail en faisant référence à votre inscription d'origine et en joignant le règlement complémentaire. Attention cela risque de changer votre implantation.

11. Puis-je garder mon véhicule derrière le stand ?

Ce n'est pas systématique. Lorsque cela est possible, nous proposons des places avec véhicule sous réserve d'un métrage minimum, d'un tarif plus élevé et dans la limite des places disponibles. Ces informations figurent sur le bulletin d'inscription.

12. Que se passe-t-il si j'annule mon inscription ?

Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de l'inscription de l'exposant AVANT 2 semaines qui précèdent la manifestation, des frais à hauteur de 50% du montant versé seront retenus.

Passé ce délai, un exposant qui renoncerait à participer à cette brocante (sauf cas grave), les versements resteraient acquis (aucun remboursement ne sera effectué pour tout type d'annulation).

13. Que se passe-t-il si j'ai fait une erreur de métrage dans ma réservation ?

Le minimum de métrage est de 2 mètres et que vous réservez un mètre, votre métrage sera automatiquement porté à 2 mètres.

Si vous souhaitez garder votre véhicule et que le métrage demandé est inférieur au minimum requis, votre place vous sera attribuée sans véhicule. Dans tous les cas, le trop perçu ou le reste à régler vous sera remboursé ou demandé le jour de la manifestation.

14. Puis-je choisir mon emplacement ?

la priorité est donnée aux riverains. Cependant, vous pouvez exprimer un souhait, nous ferons notre maximum pour le satisfaire.

15. Puis-je demander à être placé à côté d'une autre personne ?

A priori oui, mais le plus simple est de faire une réservation commune. N'hésitez pas à vous déplacer lors de nos permanences.

16. Quelle est la profondeur de mon stand ?

La profondeur moyenne d'un stand est de 2 mètres - Ne pas confondre mètre **linéaire** et **surfactive**.
(Définition dans le dictionnaire)

17. Comment connaître mon numéro d'emplacement et comment puis-je être sûr que mes souhaits ont été respectés ?

Les emplacements sont numérotés et les cartons d'affectation seront envoyés la semaine avant la brocante. Aucun numéro n'est donné par téléphone. Dans le cas contraire, nous ferons notre maximum pour satisfaire vos souhaits clairement exprimés sur le bulletin d'inscription en fonction de nos possibilités.

Cependant, certaines demandes sont insolubles. C'est, par exemple, le cas des exposants demandant à la fois le véhicule et un emplacement particulier. Dans cette hypothèse, le choix sera fait au détriment du véhicule et des zones réservées à cet effet.

18. Que dois-je faire de mes poubelles ?

A la fin de la brocante, nous vous demandons de regrouper vos ordures dans des sacs poubelle et de ne pas les étaler sur la voie publique. Ne pas y laisser d'encombrants.

A votre départ, votre emplacement, mais aussi le périmètre de la brocante, doit être dans l'état où vous l'avez trouvé le matin. Une surveillance est effectuée à partir de l'heure prévue pour le remballage.

Leur rôle : nous signaler toute infraction à cette règle et particulièrement les comportements inadmissibles qui consistent à déposer les poubelles sur le stand du voisin ou loin de son stand.

19. Existe-t-il une tolérance pour le stationnement des véhicules le jour de la brocante ?

Aucune. Les exposants qui se garent en dehors du site de la brocante doivent le faire dans le respect du code de la route (trottoirs, passages piétons, parcmètres, sorties de garage, ...).

L'organisateur dégage toute responsabilité pour les exposants qui ne se plieraient pas à ces règles et les véhicules contrevenants pourront faire l'objet d'une contravention mais aussi, le cas échéant, d'un enlèvement et d'un dépôt fourrière.

20. A quelle heure dois-je arriver ?

Sauf indication contraire, vous devez vous présenter entre 5h30 et 7h30.

Aucun véhicule ne peut pénétrer sur la brocante après 8h.

21. Que se passe-t-il si j'arrive après 8h ?

Toutes les places inoccupées à 8h00 du matin seront considérées comme perdues, aucun remboursement ne sera effectué.

22. A quelle heure dois-je remballer ?

Le remballage est prévu entre 17h30 et 18h00. (Fin de la brocante). Cette plage horaire est impérative et ne doit, en aucun cas, être dépassée en raison des opérations de nettoyage. Aucun véhicule, même en cas de départ anticipé, ne pourra pénétrer avant l'horaire prévu. Si vous devez, ou souhaitez remballer plus tôt, vous devrez le faire à l'aide d'un diable.

Pas de sortie avant 18h quelle que soit la météo (sauf décision contraire validée par le président de l'association FONTENAY- ANIMATION) ou arrêté préfectoral

23. Comment faire si je dois quitter la brocante de bonne heure ?

Une brocante est prévue pour la journée de 8h à 18h00. Donc si vous devez partir avant 17h30, vous devez laisser votre véhicule à l'extérieur de la brocante de façon à remballer à pied et partir sans gêner les exposants et les visiteurs qui n'ont pas à subir votre départ. En plus si votre véhicule est placé dans la brocante, vous êtes bloqué et vous ne pourrez pas sortir (c'est logique !)

24. Que se passe-t-il si je ne peux pas venir et que ma place est réservée et payée !

Si vous ne pouvez pas venir, nous vous conseillons d'envoyer quelqu'un à votre place. Sinon vous perdez votre règlement car aucun remboursement ne sera effectué, ni reporté.

Cependant, dites bien à votre remplaçant de donner votre nom et non pas le sien, car c'est vous qui êtes inscrit et pas lui, donc on ne le trouvera pas sur notre listing.

25. Je n'ai pas reçu confirmation de ma réservation. Dois-je venir quand même ?

Il est même impératif que vous vous présentiez le matin de la brocante sinon votre place serait perdue. La non-réception de la confirmation n'est pas, en effet, un motif valable d'absence (envoyez-nous un mail et nous vous communiquerons votre emplacement)

26. Mon emplacement ne me plaît pas, puis-je me faire rembourser ?

En aucun cas.

27. Est-il possible de se faire rembourser s'il pleut ?

Non, ce n'est pas possible.

28. Puis-je vous joindre sur le portable ?

Rarement en direct compte-tenu du nombre d'appels. Nous vous conseillons donc vivement de nous laisser un message en expliquant l'objet de votre appel. Nous vous rappellerons au plus vite.
Mais, soyez tolérants et patients : c'est plus de 30 appels par jour, dont 20 messages ...

29. Quoi faire car vous n'arrivez pas à nous joindre au téléphone ?

C'est souvent le cas car nous sommes débordés d'appels et notre ligne est saturée.
Alors remplissez le bon d'inscription et joignez votre chèque et votre enveloppe timbrée rapidement pour recevoir votre laissez-passer brocante. Donc il n'est pas nécessaire et obligatoire de nous avoir au téléphone.

30. Qui répond au téléphone quand on appelle l'association?

C'est souvent la secrétaire qui répond. Si vous avez une demande ou une question, elle est la seule qui vous conseillera, renseignera ou qui décidera d'une chose ou d'une autre.
Si vous avez des compliments à faire, elle adore ça !
Les situations compliquées voire difficiles seront gérées par le Président.

31. Que se passe-t-il si la date de la brocante est annulée pour des raisons ... ?

La brocante est reportée, les sommes versées ne seront pas remboursées, une autre date sera alors fixée.
Aucun remboursement ne sera effectué pour quelques motifs que ce soit sans l'accord du bureau de Fontenay Animation.

32. Conditions en cas d'intempéries ?

L'organisateur étant la seule habilité à décider un éventuel report de la Brocante pour des raisons climatiques.
Une brocante peut être reportée si l'organisation ou un arrêté préfectoral juge la météo dangereuse (tempête) ou si le maire de la commune l'a décidé pour toutes autres raisons.
Dans ce cas, l'association reporte la brocante à une date ultérieure.
Les organisateurs n'étant pas météorologues, il est inutile de téléphoner pour savoir le temps qu'il fera !!!!!

33. Que faire si j'ai un conflit avec un acheteur ?

Il est de votre responsabilité de gérer ce conflit.
Nous dégageons, pour notre part, toute responsabilité en cas de conflit entre exposants, exposants et acheteurs ou exposants et riverains et en cas de vol, casse ou détérioration des articles proposés à la vente par les exposants.

34. Que faire en cas de litige avec l'organisateur ?

L'inscription vaut acceptation du règlement. L'exposant s'engage donc à accepter les contrôles liés à son application. Toute infraction est passible d'exclusion immédiate sans remboursement ou indemnités.
L'organisateur est seul juge du respect du présent règlement.

35. Que faire si je veux un reçu ?

C'est simple, il suffit au moment de votre inscription de le préciser, et FONTENAY ANIMATION vous fournira le reçu soit le jour de votre venue soit en même temps que le carton d'affectation dans l'enveloppe timbrée libellée à votre adresse, soit sur place le jour de la brocante.

36. Y'a t-il des toilettes sur la brocante ?

Oui, nous mettons à votre disposition des toilettes à la salle des fêtes et ceci pour toute la journée.

37. Dois-je prévoir de quoi boire et manger ?

Sur notre brocante, l'association met à votre disposition un stand « restauration » qui vous assure cafés, sandwiches, boissons, frites et grillades ... que vous pourrez acheter sur place.

38. A quelle date s'inscrire à une brocante ?

Le plus tôt possible, dès qu'elle apparaît sur notre site car dès que celle-ci est complète, nous serons dans l'obligation de vous renvoyer votre inscription.

39. Pourquoi faut-il 4 mètres mini pour garder sa voiture et plus de 6 mètres pour un utilitaire ?

Le métrage pris par l'exposant doit être en correspondance avec le véhicule qui sera stationné derrière son stand ainsi que l'immatriculation afin d'éviter tout malentendu.

Exemple :

- Pour 2 mètres linéaires : Pas de voiture.
- Pour 3 mètres linéaires : pas de voiture.
- Pour 4 mètres linéaires : De type C1
- Pour 5 mètres : De type 308 / Scénic
- Pour 6 mètres : De type Espaces / Suv
- Pour 7 mètres : De type Utilitaire (Master)

On vous demande de prendre en compte la longueur de votre voiture lors de votre installation + les mètres de votre stand.

Nous vous rappelons que vous disposez de mètre linéaire et non d'une surface.

40. Quelles sont les garanties si j'achète sur une brocante ?

Aucune garantie de fonctionnement ou autre. Si vous achetez sur une brocante, vous n'êtes pas dans un magasin, alors assurez-vous du bon fonctionnement ou de l'état de l'objet avant de le payer car après il sera trop tard. Par contre, si l'objet est de grande valeur, nous vous conseillons de relever le nom, le téléphone ou l'immatriculation du véhicule du vendeur pour pouvoir le retrouver en cas de problème après. Fontenay-Animation n'est en aucun cas responsable des stands et des ventes des exposants sur sa brocante et ne pourra pas vous aider pour vos litiges.

41. Que dois-je faire si je n'ai pas reçu mon laissez-passer et mon carton d'affectation ?

Si vous vous êtes inscrit à la brocante et que vous n'avez pas reçu votre laissez-passer (carton d'affectation) PAS DE PANIQUE : vous devez vous présenter à la brocante comme prévu entre 5h30 et 8h et donner votre nom à l'entrée (accueil) car vous êtes sur notre listing et on vous placera.

42. Est ce grave si j'ai perdu ou oublié mon laissez-passer pour ma brocante ?

NON CE N'EST PAS GRAVE car l'organisation a une copie et de votre emplacement.

43. Quelques conseils

Prenez de quoi vous asseoir. Une journée debout, c'est long. Pensez en fonction de votre orientation au soleil, à vous équiper : parasol, casquette, lunette.

Passez la journée sur le trottoir face au soleil, ça chauffe. Idem si la saison est plutôt froide ou humide : cafés, vêtements chauds...

